

**Service Santé, Protection animales et  
Environnement**

**Grenoble, le 10 décembre 2020**

Dossier suivi par : **Dr Sylvie DE CONTO**

Ligne directe : 04 56 59 49 39

Standard : 04 56 59 49 99

Mél : ddpp@isere.gouv.fr

Référence à rappeler : **SDCIC122020**

N° SORA : **DDPP38**

### **RAPPORT d'INSPECTION**

#### **d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**

**Site concerné :**

TEISSEIRE France SAS  
482 avenue Ambroise Croizat  
CS 70 501  
38 926 CROLLES cedex

Cette entreprise est membre du groupe BRITVIC dont le siège social est situé en Grande-Bretagne.

Il s'agit d'une industrie agroalimentaire de fabrication de sirops pour une capacité de 650 t de produits finis par jour.

**Date et contexte de l'Inspection :**

Inspection réalisée le 19 novembre 2020 dans le cadre de la programmation.

Inspection courante.

**Thèmes abordés au cours de cette inspection :**

- situation administrative
- thématique eau : approvisionnement et rejet
- sécurité du site
- autosurveillance

**Inspecteurs :**

Sylvie DE CONTO, inspecteur de l'environnement.

**Situation administrative et fonctionnement :**

L'établissement est en situation régulière au titre de la réglementation des ICPE. Le site n'a pas fait l'objet de plaintes.

**Réglementation applicable :**

Réglementation générale applicable aux ICPE et réglementation spécifique au site par arrêté préfectoral n°2014266-0015 du 24 septembre 2014.

Tél : 04 56 59 49 99

Mél : ddpp@isere.gouv.fr

Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil CS 6 38028 Grenoble Cedex 1

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

Suite à des évolutions de la nomenclature, l'arrêté préfectoral complémentaire n° DDPP-IC-2017-12-09 du 8 décembre 2017 a mis à jour les activités du site.

La rubrique 2253 (préparation et conditionnement de boissons) ayant été supprimée en 2018, il a été confirmé à la société Teisseire par courrier du 12 octobre 2020 qu'elle relevait de la rubrique 3642-2 de la nomenclature : Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :

2. Uniquement de matières premières végétales, avec une capacité de production :

a. Supérieure à 300 t de produits finis par jour.

**Personnes rencontrées :**

Mohamed SOW directeur du site

Sophie CARRIERE responsable qualité environnement

Laureen BOTTELIN ingénieur qualité environnement

Laurent MORAIN responsable sécurité

**Prise en compte des différents risques inhérents à l'activité :**

**— généralités :**

Le site est entièrement clos avec un poste de gardiennage où des agents sont présents.

Les autocontrôles sont réalisées et cette autosurveillance est enregistrée et tenue à disposition de l'inspection.

**— thématique eau :**

L'eau est utilisée dans le process (ajout aux substances végétales pour la fabrication des sirops), pour le nettoyage et pour le refroidissement (circuit fermé).

**Approvisionnement :**

L'eau provient du réseau public pour un total de 150 000 m<sup>3</sup> annuel.

L'eau utilisée pour le refroidissement provient de forages qui sont autorisés ; il y a réinjection dans la nappe. Les volumes sont contrôlés par des débitmètres en entrée et en sortie. Les pertes sont négligeable. Le volume total est de 200 000 m<sup>3</sup> annuel.

Un important plan d'action d'économies d'eau a été réalisé en 2018. Compte tenu de l'utilisation de l'eau pour le process et le nettoyage, de nouvelles économies semblent très difficiles.

**Rejets :**

Les effluents sont traités par la station d'épuration du site qui dispose d'une installation de méthanisation. La gestion de cette station est déléguée à l'entreprise Véolia (sous-traitance complète). Les rejets de la station rejoignent le réseau communal. Une convention est signée avec Grenoble-Alpes-Métropole.

Les paramètres de rejet sont respectés.

**— installations frigorifiques :**

Le site dispose de 4 chambres froides à température positive (fluide utilisé R404A), d'une chambre froide à température négative (fluide utilisé R449A).

Les locaux de fabrication sont réfrigérés et contrôlés en pression.

Les bureaux sont climatisés.

Des contrôles semestriels sont effectués conformément à la réglementation (installations soumises à déclaration avec contrôle périodique) par une société spécialisée : HITECH COLDER.

Les compte-rendus sont enregistrés.

**— installations de combustion :**

Deux chaudières sont présentes sur le site.

Cette activité relève de la rubrique 2910 A2 sous le régime de la déclaration.

Les contrôles trimestriels sont réalisés par l'APAVE.

**— sécurité incendie :**

Le site dispose d'une installation de sprinklage.

Les locaux sont équipés d'extincteurs régulièrement contrôlés. Il vous appartient d'appeler l'attention de l'organisme de contrôle sur le strict respect du délai annuel de vérification.

Un exercice d'évacuation incendie a été organisé le 28/07/2020. Les non-conformités sont à prendre en compte.

**— déchets :**

Les déchets sont triés et valorisés par des entreprises spécialisées. Les différents emplacements de stockage des bennes et containers sur le site sont propres.

**Conclusion :**

Le site est bien entretenu, les différentes mesures de surveillance sont mises en place et il est remédié aux dysfonctionnements.

Au vu des éléments présentés, des installations inspectées et des thématiques abordées, le site est conforme à la réglementation applicable en matière d'ICPE.

Toutefois, même si le classement IED de l'entreprise ne vous a été confirmé que le 12 octobre 2020, je vous rappelle que la réglementation applicable prévoit le dépôt d'un dossier de réexamen avant le 4 décembre 2020.

L'inspecteur de l'environnement



Sylvie DE CONTO

**Références réglementaires :**

Code de l'environnement livre V installations classées

Arrêté préfectoral n°n°2014266-0015 du 24 septembre 2014 et arrêtés préfectoraux complémentaires.

